



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Jeudi 19 juin 2013

Convention d'Entreprise HERAKLES Herakles, 1 an !

Il aura fallu à peine 1 an pour que la Direction s'attaque aux acquis sociaux. Dans son projet d'accord dit « Convention Herakles », elle a commencé par supprimer quelques jours de congés statutaires . . . (2 jours hors période ex-SME, demi journée Noël, 1 jour décès ex-SME, 1 jour lorsque 14 juillet ou 15 août le samedi ex-SPS).

Puis remis en cause le rythme d'acquisition des congés d'ancienneté tel qu'il existe à ex-SPS . . .

Puis mis fin aux 35 heures de l'ex-SME . . .

Puis supprimé les rémunérations minimales société (ex-SPS et ex-SME) des ingénieurs et cadres au forfait horaire alors qu'elles sont significativement supérieures à celles de la Convention collective de la Métallurgie .

Puis remis en cause les parcours professionnels des ex-SME non cadres en ne tenant pas compte de leur décollement lors de la transposition des grilles de classifications/rémunérations. . .

Puis mis à terre LA mesure de solidarité : l'allocation annuelle uniforme de l'ex-SPS !

Pour arriver à ses fins, la Direction tente de masquer ses réelles intentions (faire travailler plus sans pour autant payer plus). Avec l'allongement du temps de travail des ex-SME, elle va dans l'immédiat augmenter leurs salaires. Mais à moyen terme, à coup de politiques salariales annuelles « ajustées » (légère baisse pour ne pas éveiller l'attention . . .), les salariés travailleront plus sans réellement gagner plus.

Et pour être encore plus convaincante, elle a pris soin d'insérer une autre mesure qui est le calcul de l'ancienneté des non cadres à la façon ex-SPS.

Quant à la mort de l'allocation annuelle ex-SPS, elle la justifie par les pratiques du Groupe Safran, comme d'ailleurs les 36 heures. Donc, 13^{ème} mois avec plancher, qui ravira les plus hauts salaires quand plus de 75% du personnel y perdra comparativement à une allocation annuelle version ex-SPS.

Mais, en complément, pas de problème pour attribuer à près de 100 cadres (65 ex-SPS et 35 ex-SME) la prime à part variable pouvant correspondre à un complément allant jusqu'à 15% de la rémunération annuelle, soit en moyenne plus de 10 000€ ! Là encore, modèle Safran . . .

Safran a décidé la fusion. Soit ! Mais nous n'acceptons pas qu'elle se fasse sur le dos des salariés. Et puisque la Direction ne nous parle que de Safran, faut-il rappeler les 765 millions d'euros de résultat net de 2012 (365 M€ en 2011) et des perspectives radieuses pour les années futures ?

Propos du PDG Herteman dans le communiqué de presse du 21/02/2013 : « *Nous sommes particulièrement confiants quant à la croissance de nos résultats en 2013 et au-delà.* »

SUD n'a pas cessé d'alerter depuis le début des négociations sur l'importance inhabituelle des enjeux. Car les salariés de ex-SME et ex-SPS mais aussi les futurs embauchés devront vivre pour de longues années avec les nouveaux statuts.

Aujourd'hui, ces orientations ne sont pas arrêtées, il nous revient de choisir collectivement si nous acceptons un statut social minimum ou si nous voulons sauvegarder le meilleur de nos acquis. SUD propose de lutter comme les générations qui les ont obtenus et qui étaient préoccupés par le sort des générations à venir... Nous avons proposé aux autres organisations une intersyndicale lundi 24 juin 2013.